

VEDÈNE | MORIÈRES-LÈS-AVIGNON | JONQUERETTES
ENTRAIGUES | SAINT-SATURNIN-LÈS-AVIGNON



BROYAGE
DES DÉCHETS VERTS
À DOMICILE*




DU 21 MARS AU 24 JUIN 2022

*Service payant sur demande auprès de Direct Grand Avignon

 **Direct** grand avignon 0 800 71 84 84 + d'infos sur grandavignon.fr

**grand
avignon**
communauté d'agglomération

 sur le point / communication



Expérimentation du **BROYAGE DES DÉCHETS VERTS À DOMICILE** Vedène, Morières-lès-Avignon, Jonquerettes, Entraigues et Saint-Saturnin-Lès-Avignon **1^{ère} campagne : du 21 mars au 24 juin 2022***

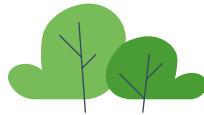
* Ce service sera disponible pour les particuliers tous les mercredi, jeudi et vendredi de 9h à 17h, dans la limite d'une intervention par campagne saisonnière et par foyer.



5 bonnes raisons d'en profiter

- **Économiser du temps, de l'énergie et du carburant** en réduisant vos déplacements en déchèterie.
- **Recycler vos végétaux en broyat** pour entretenir votre jardin.
- **Réduire votre production de déchets.**
- **Préserver la qualité de l'air** car le brûlage des végétaux est interdit.
- **Favoriser l'emploi local** avec l'association Espelido mandatée par le Grand Avignon.

Dans le but de favoriser la nidification des oiseaux et éviter détruire leur habitat, nous vous conseillons de tailler plutôt vos arbres et haies à l'automne !



Le bon geste : Le broyat obtenu peut être utilisé pour :



- Pailler ses plantations, permettant de garder l'humidité du sol et de limiter l'arrosage tout en enrichissant les sols par la dégradation du broyat.
- Équilibrer son compost pour une dégradation plus rapide et sans odeur.

Comment ça marche ?

- 1/ J'estime le volume du tas de végétaux à broyer** (longueur x largeur x hauteur). 3 m³ minimum et diamètre des branches inférieur à 10 cm.
- 2/ Je prends rendez-vous avec Direct Grand Avignon** au 0 800 71 84 84. Le prestataire me rappelle sous 48h pour confirmer l'intervention.
- 3/ Je signe le règlement et l'autorisation** d'intervention sur ma propriété.
- 4/ Je prépare l'intervention** en rassemblant mes végétaux en tas, les branches dans le même sens, dans un endroit accessible au véhicule d'attelage du broyeur.
- 5/ Je reste présent lors de l'opération à mon domicile** qui dure entre 1h et 2h selon le volume à broyer, je règle les frais d'intervention, d'un montant de 30 €/heure.
- 6/ Je garde obligatoirement mon broyat** pour enrichir mon paillage ou mon compostage.

C'est malin !

La prestation est remboursable à 50 % par crédit d'impôt pour travaux de jardinage et vous pouvez vous regrouper entre voisins pour mutualiser les frais.

Informations et conditions :  **0 800 71 84 84**